

Commune de PARGNY SUR SAULX
Place Charles de Gaulle
51340 PARGNY SUR SAULX
Téléphone : 03 26 73 10 37
Fax : 03 26 72 78 35
Courriel : mairie@pargnysursaulx.fr

AVENANT N°1 AU CONTRAT
« Réhabilitation de l'avenue du Maréchal Leclerc, de l'allée Pierre de Coubertin et du parking dit « commercial »

OBJET : AVENANT CONSACRANT LA MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE

ENTRE

La Commune de Pargny sur Saulx représentée par Mme GUERIN Denise, Maire, agissant en vertu d'une délibération n°14/46 du 29 mars 2014.

Et :

La Société IDVERDE, agence de REIMS, située au 56/58 bd du val de Vesle prolongé, 51500 ST LEONARD, immatriculée au registre du commerce sous le numéro Siret : 339 609 661 00469, représentée par M. le Directeur,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant que la société ISS ESPACES VERTS, agence de Reims, située au 56/58 bd du val de Vesle prolongé, 51500 ST LEONARD, titulaire du lot n°2 « aménagement paysagers » du marché « Réhabilitation de l'avenue du Maréchal Leclerc, de l'allée Pierre de Coubertin et du parking dit « commercial », a changé sa dénomination sociale à compter du 15 avril 2014, pour devenir IDVERDE, agence de Reims, située au 56/58 bd du val de Vesle prolongé, 51500 ST LEONARD.

Considérant que toutes les prestations assurées par la société ISS ESPACES VERTS sont reprises intégralement par la société IDVERDE aux mêmes conditions initialement fixées au contrat, notamment de prix et de qualité de service.

Considérant que l'ensemble des collaborateurs et référents, assurant ces prestations est intégralement maintenu dans ses fonctions, le tout de telle façon que le service rendu ne soit en aucune manière modifié ou altéré.

Considérant que la société IDVERDE dispose de toutes les garanties et capacités techniques, professionnelles et financière, il y a lieu de procéder à la modification du contrat par voie d'avenant, pour tenir compte de ce changement de dénomination sociale.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de consacrer le changement de dénomination sociale de la société ISS ESPACES VERTS devenu au 15 avril 2014, la société IDVERDE.

Article 2 : Effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet au 24 juin 2014.

Article 3 : Dispositions générales

Toutes les clauses des contrats initiaux, et de leurs avenants successifs, non contraires aux présentes dispositions sont conservées.

Fait à Pargny sur Saulx, le 24 juin 2014

Pour la COMMUNE

Le Maire

.....

Signature et cachet

Pour la société IDVERDE

.....

.....

Signature et cachet